

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 9 février 2022 de M^{mes} et MM. Vincent Milliard, Denis Ruyschaert, Louise Trottet, Yves Herren, Philippe de Rougemont, Valentin Dujoux, Jacqueline Roiz, Uzma Khamis Vannini et Laurence Corpataux: «Pour une ville fertile et nourricière, soutenons les projets innovants de fermes urbaines et de potagers urbains».

11 mai 2023

Rapport de M^{me} Marie-Agnès Bertinat.

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 2 novembre 2022. La commission l'a étudiée lors de ses séances du 2 décembre 2022 et du 10 janvier 2023, sous la présidence de M. Denis Ruyschaert. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la contribution des fermes urbaines et des potagers urbains à retisser un lien entre agriculture et urbanisme, à améliorer le cadre de vie et à contribuer au bien-être des populations urbaines;
- le rôle didactique des projets de fermes urbaines et de potagers urbains pour saisir les enjeux sociaux et environnementaux de l'agriculture et de l'alimentation;
- les multiples fonctions de l'agriculture souvent oubliées ou ignorées (accès à la nourriture, façonnage du paysage, conservation de l'environnement, lieu d'échanges sociaux et d'apprentissage, possibilité de recycler les déchets urbains et de tendre vers des flux fermés, etc.);
- la contribution de ces initiatives pour la conservation de la biodiversité, par la promotion d'une agriculture biologique qui favorise les pollinisateurs et constitue des zones refuges pour la petite faune, les pollinisateurs et les plantes locales;
- la volonté des habitants et habitantes de la Ville de Genève de tendre vers une souveraineté alimentaire (63,2% ont voté en faveur de l'initiative pour une souveraineté alimentaire, le 23 septembre 2018¹), les motions sur la

¹ <https://www.ge.ch/votations/20180923/federal/3/>

souveraineté alimentaire (M-1565) et sur l'éducation à l'alimentation et enjeux agricoles (M-1566), ainsi que la QE-573 «Potagers urbains/plantages urbains, où en est-on?»;

- certaines pratiques et techniques agricoles innovantes permettant de retisser le lien entre tissu urbain et production agricole, avec un bilan environnemental positif;
- que nous disposons déjà au cœur de la ville de Genève de véritables sites pilotes, avec la ferme de Budé et le marché de plantons de Beaulieu,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à définir une politique globale de soutien aux projets de fermes urbaines et de potagers urbains;
- à identifier de nouvelles surfaces et soutenir des projets innovants (fermes verticales, aquaponiques, agrivoltaïques, flottantes, etc.) susceptibles de concourir aux objectifs fixés dans cette politique;
- à identifier et préserver des espaces, dans les nouveaux quartiers, pour développer des projets de fermes urbaines ou des jardins potagers pédagogiques;
- à s'assurer que ces initiatives contribuent à réduire l'empreinte écologique de la Ville de Genève.

Séance du 2 décembre 2022

Audition de M. Vincent Milliard, motionnaire

M. Milliard prend la parole et déclare que cette motion est une invitation à réfléchir à notre alimentation et à l'agriculture. Il pense que l'audition du magistrat concerné, M. Gomez, apportera des informations. Il rappelle que le Canton a été pionnier dans le domaine avec le maintien de fermes urbaines comme la ferme de Budé, ou des projets comme «Légumes en ville». Il ajoute qu'il est important de savoir ce que l'on mange et comment les aliments sont produits, autant d'aspects qui relèvent de l'éducation citoyenne et d'une dimension didactique.

Il observe que certains terrains pourraient être utilisés par des micro-fermes. Il ajoute que la motion propose également d'investiguer des produits plus innovants, comme des fermes verticales, des fermes aquaponiques, etc. Il rappelle que le Covid a vu un nombre de personnes se réapproprier cette production de proximité, une tendance qui est à nouveau en baisse. Il se demande s'il serait possible d'investiguer des bureaux vides pour des fermes verticales. Il rappelle que la Ville avait soutenu différents projets de ce type et il pense qu'il serait intéressant de savoir ce que sont devenus ces projets.

Questions des commissaires

Une commissaire déclare que c'est une invitation à développer une politique globale ou en réseau. M. Milliard lui répond que c'est au magistrat d'apporter une réponse. Elle demande également si des sites ont été repérés, ce à quoi M. Milliard répond par la négative.

Une commissaire demande si les ruches sont englobées dans ce type de projet et quel en est le potentiel. M. Milliard répond ne pas être un spécialiste. Il croit qu'il y a eu un développement il y a quelques années avec des ruches sur des toits.

Une commissaire demande qui auditionner dans le cadre des projets innovants. M. Milliard répond qu'une ferme innovante s'est développée à Vernier avec Ecogrow. Il évoque également l'association Exode urbain qui a reçu une subvention de la Ville. Mais il pense qu'il pourrait être intéressant d'entendre des ingénieurs de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA). Il remarque que plusieurs facteurs interviennent et qu'il convient de se demander si l'électricité nécessaire n'est pas contreproductive.

Une commissaire déclare qu'il existe une ferme vers Yverdon qui développe des idées innovantes. Elle évoque ensuite une pétition qui propose un jardin dans le parc Bertrand et elle se demande s'il ne serait pas possible de faire les deux dans ce parc. Elle déplore que de tels projets dans le cadre des écoles soient abandonnés lorsque des classes ne s'investissent plus. M. Milliard pense que M. Gomez pourra répondre à ces questions. Il imagine que la Ville pourrait également s'occuper de ces petites surfaces dans les écoles qui sont laissées à l'abandon.

Une commissaire ne comprend pas le système des fermes urbaines. M. Milliard répond qu'à Budé c'est une entreprise privée. Il ajoute que la surface est restreinte avec un demi-hectare, et que plusieurs formes peuvent être envisagées comme des coopératives.

Une commissaire demande s'il existe un plan ou une liste sur les fermes urbaines. M. Milliard sait qu'il existe des thèses de doctorat sur le sujet.

Un commissaire remarque qu'Ecogrow est spécialisée dans le cannabis et il pense que la viabilité économique est assurée. Il se demande comment sont gérées les plantations de Beaulieu.

Un commissaire observe qu'il n'y a pas de notion de bénévolat. M. Milliard répond que l'idée est de retisser des liens entre la population et les producteurs.

Une commissaire demande ce qu'il en est de la Maison de quartier (MdQ) qui fait de l'aquaponie à Vernier. M. Milliard répond qu'Ecogrow fait à la base du CBD et des plantes aromatiques. Il évoque à nouveau le projet de ferme aquaponique et il remarque qu'il serait intéressant de se renseigner sur le projet à Vernier. Il évoque également la champignonnière du bois de la Bâtie.

Un commissaire propose l’audition de M. Gomez.

Le président passe au vote de cette proposition, qui est acceptée à l’unanimité.

Séance du 10 janvier 2023

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l’environnement et du logement (DFEL), accompagné de Mme Caroline Paquet-Vannier, adjointe de direction, et de M. Gaëtan Morel, chargé de projet au Service Agenda 21 – Ville durable (A21)

M. Morel explique qu’un plan d’actions sera présenté à M.Gomez dans quelques mois, afin de proposer une série de recommandations et d’assurer un meilleur suivi avec les partenaires associatifs. Il ajoute qu’il faut distinguer la dimension pédagogique et la notion commerciale qui est inexistante ou presque. Il déclare qu’il est donc possible de développer des potagers urbains alors que les fermes urbaines qui nécessitent des espaces soulèvent des questions compliquées.

M. Gomez déclare que lorsque des projets de cette nature existent, la Ville les soutient. Il ajoute que les possibilités sont très restreintes au vu des perspectives de croissance de la ville et de sa population, et il mentionne que d’autres solutions que celles des bacs sont limitées.

Un commissaire remarque que créer des potagers pour certaines personnes implique une forme de privatisation d’un espace public, et il se demande ce qu’il faut en penser. Il observe que cette idée va à l’encontre du principe de la ville en ville et il peine à comprendre les logiques en œuvre. M. Gomez remarque qu’il faut distinguer les éléments en observant que ces potagers favorisent le lien social. Il observe que ces espaces sont toutefois très limités.

Une commissaire déclare que ce débat lui fait penser à son immeuble en observant qu’un jardin a été tenté sur le toit sans succès. Elle observe toutefois qu’au troisième étage existe un jardin qui nourrit quelques familles. Elle demande les raisons de cette différence. M. Morel répond que la toiture en question est végétalisée et est destinée à la biodiversité, alors que la seconde parcelle évoquée est de nature potagère. M. Gomez déclare être favorable au développement sur les toits de tels projets, mais il mentionne qu’il faut un engagement de la population dans la durée.

Une commissaire demande quelle est la définition d’une ferme urbaine et si une ruche sur un toit est une ferme urbaine. M. Morel répond que cela dépend du volume de production et de la commercialisation. Il remarque que la dimension productive de la ferme de Budé est importante et peut être considérée comme telle. Il pense que c’est la dimension commerciale qui se distingue de la démarche pédagogique et sociale. Il ajoute qu’un statut d’exploitant avec un bâtiment est nécessaire.

Une commissaire déclare que les potagers urbains sont encadrés par les riverains alors que les fermes urbaines sont de nature professionnelle. Elle se demande si la Ville a un droit de regard sur la gestion des potagers urbains. M. Morel répond que cela dépend des parcelles et de leur propriétaire. Il ajoute qu'il y a tous les cas de figure mais il déclare qu'en Ville de Genève c'est soit une école, soit le Service des espaces verts (SEVE) qui gère ces potagers.

Une commissaire observe que toutes les invites de la motion auraient pu être placées sous le même chapeau. M. Morel indique que des appels à projets peuvent être lancés pour des terrains comme celui d'Arzier qui est propriété de la Ville de Genève.

Une commissaire se demande s'il y a un intérêt à voter cette motion. M. Gomez acquiesce. Il pense que les deux motions vont dans le bon sens.

Une commissaire demande s'il existe un rapport d'activités sur les potagers urbains gérés par des associations. Elle évoque le potager qui se trouve en face des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). M. Gomez répond que ce sont les maraîchers qui gèrent ce potager.

Une commissaire demande s'il y a une dimension pédagogique en lien avec ce potager. M. Gomez acquiesce et M. Morel remarque qu'il existe un rapport interne qui sera synthétisé pour être rendu public. Il peut le mettre à la disposition de la commission.

Le président demande ce qu'il en est de la seconde invite. M. Morel répond que le seul projet innovatif qui existe va être bouclé dans peu de temps et il déclare que les fermes verticales ne sont pas très courantes. Il estime qu'un appel à projets devrait être fait pour trouver des porteurs de projet. Le président observe que les quatre invites ne sont pas gênantes. M. Morel rappelle que le soutien aux fermes urbaines apparaît dans le plan climat.

Un commissaire observe que la quatrième invite ne correspond pas à la réalité.

Un commissaire estime que l'utilisation du domaine public pour des potagers ou des fermes urbaines lui pose problème. Il votera donc contre cette motion.

Un commissaire se demande si ajouter «...dans les nouveaux quartiers et sur les parcelles privées...» dans la troisième invite permettrait de modifier la position d'un commissaire.

Une commissaire demande comment la Ville peut intervenir sur les parcelles privées. Un commissaire lui répond que cet encouragement peut intervenir au travers de One Action.

Votes

Le président passe au vote de cet amendement, soit «...dans les nouveaux quartiers et sur les parcelles privées...» pour la troisième invite.

Mis aux voix, l'amendement est accepté par 14 oui (3 Ve, 1 EàG, 4 S, 1 UDC, 2 PLR, 2 LC, 1 MCG) et 1 abstention (1 PLR).

Le président passe au vote de la motion M-1667 ainsi amendée.

Mise aux voix, la motion M-1667 amendée est acceptée par 8 oui (3 Ve, 1 EàG, 4 S) contre 3 non (2 PLR, 1 UDC) et 4 abstentions (1 MCG, 2 LC, 1 PLR).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à définir une politique globale de soutien aux projets de fermes urbaines et de potagers urbains;
- à identifier de nouvelles surfaces et soutenir des projets innovants (fermes verticales, aquaponiques, agrivoltaiques, flottantes, etc.) susceptibles de concourir aux objectifs fixés dans cette politique;
- à identifier et préserver des espaces, dans les nouveaux quartiers et sur les parcelles privées, pour développer des projets de fermes urbaines ou des jardins potagers pédagogiques;
- à s'assurer que ces initiatives contribuent à réduire l'empreinte écologique de la Ville de Genève.